



Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2023

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 21 mars 2023, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le jeudi 27 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-Christine BERTRAND, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Yasmina CATTIN, Mrs Daniel BARTHOD, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Renaud COLSON,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Simon DUGAS donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, M. Fabien PELLETIER a donné pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, M. Christophe MAILLARDET donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Jean-Pierre VALLARD donne pouvoir à Mme Sylviane TRAVAGLINI

Absent excusé : Mmes Stéphanie DULAC, Séverine PUTOT

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction Mme Annie POIGNAND.

Mme Catherine BOTTERON a demandé si le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023, transmis le 21 mars 2023 fait l'objet de remarque. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

- 1. PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**
Mme Fabienne MEOTTI, Cheffe du service Planification PLUi, département urbanisme et grands projets urbains, présentera le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).
- 2. Accueil de Sébastien MOREL porteur d'un projet d'installation de ruches sur une parcelle H25 détachée du MARQUISAT.**
- 3. Projets de délibération :**
 - **Délibération n° 2023-27 : décision du maire**
 - **Délibération n° 2023-28 : modification du tableau des effectifs**

- Délibération n° 2023-29 : budget principal, DM n° 1
- Délibération n° 2023-30 : désignation des référents déontologiques

4. Questions diverses

Délibération 2023-27 : décision du maire

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2023-06 et 2023-07 sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

Délibération n° 2023-28 : modification du tableau des effectifs

Vu la délibération n° 2023-25 du conseil municipal du 30 mars 2023 portant sur le tableau des effectifs,

Considérant :

- Le recrutement en CDD de Mme Cristina FRANGIONE,
- Le recrutement par voie de mutation de M. Jérémy BETTIGNIES

Mme le Maire propose de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35ème)
- Créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35ème)
- Créer un poste d'attaché territorial

Le tableau des effectifs sera actualisé comme suit :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire Général	Attaché principal	A	1	1	TC
	Attaché	A	0	1	TC
Secrétaire Comptable	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif	C	2	2	TC
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Agent technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	TC
	Adjoint technique	C	3	5	TC/TNC
	Total		12	13	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents et représentés :

- DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35ème)
- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35ème)
- DECIDE de créer un poste d'attaché territorial

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2023-29 : budget principal, DM n° 1

Sur demande de la trésorerie, suite au BP2023, Mme le Maire propose les modifications suivantes, qui n'affectent en rien le BP2023 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 000,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		3,65 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 000,00 €	3,65 €
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles	3,65 €	
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections	3,65 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3,65 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 000,00 €	3,65 €
R 1641 : Emprunts en euros	3,65 €	
R 1641 : Emprunts en euros		3 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	3,65 €	3 000,00 €
R 775 : Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €	
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	3 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE les modifications budgétaires telles que définies dans le tableau ci-dessus

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2023-30 : désignation des référents déontologues

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Pour : 17

Contre :

Abstention :

📅 Prochain Conseil municipal : 25 mai 2023

La séance est levée à 23h45.

Le Maire  Catherine BOTTERON	Le Secrétaire de séance  Annie POIGNAND
---	---

